

Accessibilité et mobilité urbaine : vers une recherche participative

Les 2 et 3 mai 2016

Auditorium de l'EHESS, 190 avenue de France 75013 Paris (sous-sol)

Inscription gratuite mais obligatoire : virginie.dejoux@univ-paris1.fr

Le débat public sur l'accessibilité, ancré dans le répertoire de valeurs des « droits fondamentaux » et de la lutte contre les discriminations a fait émerger le principe d'une « conception universelle » (universal design) repris dans les politiques européennes et dans la convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2009. La conception universelle vise à penser et à aménager l'espace et les services en fonction des spécificités de tous les utilisateurs potentiels. Dans le même temps, en France, la nouvelle politique du handicap entrée en vigueur en 2005 pose, comme l'un de ses principes fondateurs, l'accessibilité entendue comme le libre accès aux biens communs et englobe aussi bien l'accès à l'éducation, au travail, à la formation professionnelle et aux nouvelles technologies, que les modalités régissant le cadre bâti et les transports. Dans ce dernier domaine, elle impose une organisation de l'ensemble de la chaîne du déplacement, comprenant le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur inter-modalité permettant une totale accessibilité aux personnes en situation de handicap.

L'objectif principal de ce colloque est d'interroger les notions mêmes de mobilité et d'accessibilité, définies jusqu'ici essentiellement, en termes d'espace et de déplacement physiques. Dans un contexte de transformation des habitudes de vie : développement du télétravail, du covoiturage, accès aux achats à distance, outils numériques pour organiser ses déplacements, e-santé, par exemple associé à un fort vieillissement de la population, ces notions ne sont-elles pas à redéfinir ? Un même fil rouge guidera les trois sessions plénières : les modalités de participation des usagers, de concertation et de coopérations entre acteurs pour élaborer de nouvelles propositions et solutions.

Lors de la première session, **les concepts de mobilité et d'accessibilité seront mis en questions**. Nous discuterons des outils et méthodes dont nous disposons actuellement pour mesurer ces concepts. Nous interrogerons le concept de mobilité réduite au regard des changements sociétaux : accès à un environnement multidimensionnel tel que le connaissent les pays développés aujourd'hui, mais aussi montée en puissance de la thématique du développement durable (pertinence de la mise en place d'une mobilité non réduite, ou substitution de la qualité et du confort à la question de la quantité/distance). Nous prendrons du recul avec la vision classique de l'accessibilité en questionnant sa dimension pluridimensionnelle (capacités physiques, cognitives, économiques, ...).

Lors de la deuxième session, nous aborderons **l'apport des innovations technologiques et les projets collaboratifs en faveur de l'accessibilité**, certaines initiatives visant, non pas la mise en accessibilité, mais l'optimisation des mobilités dans le cadre existant. Nous nous interrogerons sur l'impact que les outils numériques ont sur la mobilité et la participation citoyenne des personnes en situation de handicap. Nous porterons un intérêt particulier aux incitations liées à l'*open data*, le *crowdsourcing* et les *Living Labs* qui proposent de transformer l'utilisateur passif en un acteur actif et co-construteur de solutions.

La troisième session sera dédiée à **la mise en accessibilité du cadre bâti**. Que ce soit dans les textes réglementaires et normatifs ou dans les pratiques, les dix dernières années ont vu apparaître de nouveaux concepts qui témoignent d'une volonté de prendre une certaine distance par rapport au strict respect de la norme et font par ailleurs écho à toute une réflexion émergente sur l'usage et la place de l'utilisateur dans l'aménagement des espaces et équipements publics. De la « conception universelle » à la qualité d'usage et ses modalités de prise en compte, nous proposons pour cette session de nous intéresser aux différentes approches qui peuvent y être rattachées, à leur(s) intérêt(s) et leur(s) limite(s) dans le cadre très contraint de la mise en accessibilité du patrimoine bâti existant.